

# **Saint-Jean-Poutge**

## **Bulletin Municipal 2020**



*Eglise de Saint-Jean-Poutge*

*Carole JOUBIN*  
[www.armagnaquarelle.odexpo.com](http://www.armagnaquarelle.odexpo.com)

Nous contacter : 150, Route de Bayonne

Tél : 05 62 64 62 76

Mail : [mairie-st.jean.poutge@wanadoo.fr](mailto:mairie-st.jean.poutge@wanadoo.fr)

Site internet : <https://www.saint-jean-poutge.fr>

## *Le Mot du Maire*

Qui regrettera 2020 ?

Bien que relativement épargnés jusqu'à présent sur notre commune, nous aurons tous été fortement perturbés dans notre quotidien depuis ce fatidique 17 mars, et la mise en place du premier confinement.

Vous aurez quand même pu élire votre nouveau Conseil Municipal le 15 mars – Merci pour votre confiance -.

Vous trouverez un peu plus loin la photo du groupe ; c'est l'occasion pour moi de remercier les anciens élus pour leur dévouement, et d'encourager les nouveaux qui auront eu un début de mandat bien compliqué.

Merci à tous pour cette chaîne de solidarité, établie spontanément partout dans la commune, l'empathie et la disponibilité témoignées par chacun, en essayant de n'oublier personne – et en particulier nos anciens -.

Si cette crise sanitaire sans précédent que nous traversons aura bouleversé nos vies, retardé la mise en œuvre de nos projets, impacté défavorablement les données économiques, elle aura malgré tout été le révélateur de cette formidable capacité d'entraide et de résilience, ce sentiment d'esprit communautaire.

Espérons que 2021 nous permettra de nous retrouver à nouveau, non pour la cérémonie des vœux traditionnellement mi-janvier, mais pour la randonnée pédestre mi-mai et les fêtes de la Saint-Jean les 19 et 20 juin.

En attendant ces jours meilleurs, que chacun respecte les consignes sanitaires, afin de contenir la propagation de ce maudit virus.

Et qu'enfin cette nouvelle année vous apporte à chacun des moments heureux, santé et succès dans vos initiatives.

Bien dévoués sentiments



Philippe LAFFORGUE, Maire  
Et son Conseil Municipal

## SOMMAIRE

✚ Etat Civil 2020	Page 4
✚ Installation du Conseil Municipal	Page 5
✚ Finances Communales	Page 9
- Budget Général	
- Taxes locales 2020	
- Subventions aux associations	
- Tarifs divers	
✚ Délibérations 2020	Page 11
✚ Elections 2021	Page 12
✚ Chantiers Loisirs 2020	Page 13
✚ Cérémonie du 11/11/2020	Page 14
✚ Ecole de Saint-Jean-Poutge	Page 15

## SERVICES

✚ OPAH	Page 16
✚ MSAP des portes ouvertes	Page 17
✚ SOHO SOLO	Page 18

## HISTOIRE

✚ Le courage du Général Delort	Page 19
--------------------------------	---------

## NOS CONCITOYENS À L'HONNEUR

✚ Guy MIQUEL	Page 23
✚ Jean-Pierre GARCIA	Page 23
✚ Pierre DUPLAN	Page 23

## VIE ASSOCIATIVE

✚ L'Association Marmaille	Page 24
✚ Club de Pétanque « Fanye »	Page 25
✚ Le St Jean Tennis Club	Page 26
✚ Club du 3ème Age « Les Genêts »	Page 27
✚ Amicale des Anciens Combattants de la commune de St-Jean-Poutge	Page 28
✚ La Société de Chasse « La Diane » de St-Jean-Poutge	Page 29

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- Inès MOREAUX le 17 Janvier à Auch (Gers)
- Chloé, Stacy MAZARS le 19 Avril à Auch (Gers)

### Mariages :

Néant

### Décès :

- Jacques, Yves, Georges GROUSSELLE le 7 Février
- André, Georges, Jean CARRÈRE le 14 Février
- Simone, Henriette JEAN-BAPTISTE Vve BALIX le 21 Février
- Guy, Mario SPINAZZÉ le 16 Mars
- Martine, Josiane, BRANDAO le 29 Mars
- Marie-Annette, Juliette, Marguerite, Blanche DAYRAUT Vve MAUROUX le 4 Juillet
- Pierre Belmont, ancien porte-drapeau, de 2001 à 2007

A chacune de leurs familles, nous adressons nos bien sincères condoléances.

En cette bien morose fin d'année, nous avons également appris le décès de Caridad TORRES née MURILLO ALZURIA, chez elle en Espagne, à l'âge de 97 ans.

« Cari » était arrivée à Saint-Jean-Poutge avec son mari Antoine après la Retirada des Républicains Espagnols en 1938.

Ensemble ils auront vécu sereinement dans notre cher village devenu très vite le leur, jusqu'au début des années 2000, et leur retour auprès de leur famille à BINEFAR (HUESCA), en Espagne.

Nous avons une pensée pour Antoine, avec qui nous avons échangé à quelques reprises au téléphone depuis, et qui supporte mal cette lourde solitude, bien qu'accompagné par ses neveux et nièces.

Bien que n'étant pas habitant de Saint-Jean-Poutge, une autre figure forte, qui aura marqué nos mémoires, nous a quittés il y a quelques semaines. Georges MONTIEUX a définitivement remisé pelles mécaniques et autres engins de terrassement...

Une pensée pour ses enfants et tous ses amis de Saint-Jean-Poutge dans la peine

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ont été élus le 15 mars 2020

De gauche à droite

- Fabien LAFON (Route de Condom à ST-Jean), Conseiller Municipal
- Guillaume BIZ (La Bergerie/Ancienne Route Royale), Conseiller Municipal
- Gilles LORT (Taillefer), 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Julie PEYROUTY (Le Séris), Conseillère Municipale
- Laurent FOURNIER (Hauts de Touya), 2<sup>ème</sup> Adjoint
- Elodie LEPLUS (Perris), Conseillère Municipale
- Laurent BRUMM (Le Chalet), Conseiller Municipal
- Jean-Pierre DUCOQ (Le Cérès), 1<sup>er</sup> Adjoint
- Philippe LAFFORGUE, Maire
- Alexis BARADA (Le Peyré), Conseiller Municipal
- Patrice DUC (La Héouguère), Conseiller Municipal



## DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

### \* CONSEIL COMMUNAUTAIRE CA GACG

Délégué titulaire : Philippe LAFFORGUE

Délégué suppléant : Jean-Pierre DUCOQ

Suite au transfert de compétences, seront proposés à la Communauté d'Agglomération du GACG, des représentants du Conseil Municipal pour :

L'eau : Laurent BRUMM et Jean-Pierre DUCOQ

L'assainissement : Gilles LORT et Fabien LAFON

Les déchets : Laurent FOURNIER



Retrouvez toutes les informations et les services de votre communauté d'agglomération GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE sur le site internet : [www.grandauch.com](http://www.grandauch.com)

### COMMISSIONS THEMATIQUES DU GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE

- Administration générale ; Ressources Humaines : Philippe LAFFORGUE

- Développement, aménagement du territoire, accessibilité aux services publics du territoire, enseignement supérieur : Philippe LAFFORGUE
- Finances ; Evaluation des politiques publiques : Philippe LAFFORGUE
- Prospective territoriale, développement durable, biodiversité, climat-Energies, Alimentation, Habitat et urbanisme : Guillaume BIZ
- Prévention, collecte et traitement des déchets ; Rivière et gestion des eaux ; Sentiers de randonnées ; Extension promenade des berges du Gers : Jean-Pierre DUCOQ et Guillaume BIZ
- Petite enfance, enfance et jeunesse : Laurent BRUMM
- Développement économique – Relations institutionnelles , organisations professionnelles et chambres consulaires ; Tourisme ; Culture : Philippe LAFFORGUE et Fabien LAFON

**\* ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PAYS D’AUCH**

Délégué titulaire : Philippe LAFFORGUE  
 Délégué suppléant : Guillaume BIZ

**\* SYNDICAT D’ENERGIES DU GERS**

Délégués titulaires : Patrice DUC - Laurent FOURNIER

**\* SI D’ETUDES ET DE REALISATION DES TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT ET DE DEFENSE DE LA BAÏSE**

Délégué titulaire : Jean-Pierre DUCOQ  
 Délégué suppléant : Alexis BARADA

**\* SI RPI SAINT-JEAN-POUTGE/BIRAN/LE BROUILH**

Délégués titulaires (3) : Guillaume BIZ - Laurent BRUMM - Julie PEYROUTY  
 Délégués suppléants (3) : Elodie LEPLUS - Laurent FOURNIER - Fabien LAFON

**\* REFERENT COMMISSION CONTRÔLE LISTES ELECTORALES**

- Gilles LORT

**\* DELEGUÉ CHARGÉ DE LA DEFENSE**

- Patrice DUC

**\* CORRESPONDANTS INTEMPERIES EDF**

- Titulaire : Jean-Pierre DUCOQ  
- Suppléant : Laurent FOURNIER

**\* ELU POUR L'EMPLOI**

- Philippe LAFFORGUE

**\* CORRESPONDANTS COMMUNAUX D'ALERTE**

- Philippe LAFFORGUE  
- Jean-Pierre DUCOQ  
- Laurent FOURNIER  
- Gilles LORT  
- Alexis BARADA  
- Fabien LAFON

**\* CAO (commission d'appel d'offres pour marché public éventuel)**

Maire : Philippe LAFFORGUE  
Titulaires : Gilles LORT & Jean-Pierre DUCOQ  
Suppléants : Patrice DUC & Laurent FOURNIER

**\* COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Conformément au 2 de l'article 1650 du Code général des Impôts, la DGFIP a désigné comme membres de la commission Communale des Impôts directs, les personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessous :

<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
- BONNET Jacques	- FLOURES Annie
- CUBEL Bernard	- SOTUM Christian
- MARINONI Daniel	- FITTE Henri
- BALIX Pierre	- MILANESE Pierre
- CASSAGNABERE Bruno	- MONTIEUX Yves
- MASSOROTTO Michèle	- BOURDERE Paulette

**\* MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATION DU CCAS**

Elus désignés :

- Philippe LAFFORGUE
- Elodie LEPLUS
- Julie PEYROUTY
- Gilles LORT

**Membres représentant des associations (non élus) :**

- Mme Christiane POINSOT au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- M. Patrick ARRAMON au titre des associations familiales
- M. Bernard CUBEL au titre des associations de retraités et de personnes âgées du Département
- Adrien ABADIE, au titre des associations de personnes handicapées du Département

**FINANCES COMMUNALES**

 **BUDGET PRINCIPAL 2019-2020**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
0	Dépenses imprévues	0
64 587.91	Charges à caractère général	67 913.25
102 824.32	Charges de personnel	97 400.00
57 671.73	Autres charges de gestion courante	49 637.59
9 482.19	Charges financières	8 583.60
0	Virement à la section d'investissement	26 540.00
15 675.56	Opération d'ordre entre sections	15 675.56
<b><u>250 241.71</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>265 750.00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
1 679.70	Produits des services	1 980.00
101 874.89	Impôts et taxes	112 561.89
75 213.34	Dotations et participations	68 223.00
32 884.39	Autres produits de gestion courante	32 905.00
34 230.90	Atténuation de charges	28 220.00
	Produits financiers	
1 600.20	Opération d'ordre entre sections	1 600.20
112.46	Produits exceptionnels	2 710.10
15 260.82	Résultat reporté	17 549.81
<b><u>262 856.70</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>265 750.00</u></b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
0	Immobilisations Incorporelles	5 000.00
1 920.00	Immobilisations corporelles	0
32 417.80	Opérations financières	34 295.83
16 853.56	Opérations individualisées	75 653.97
1 600.20	Opérations d'ordre	1 600.20
24 191.58	Résultat reporté	0
<b><u>76 983.14</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>116 550.00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
0	Solde d'exécution	6 964.53
5 272.00	Recettes d'équipement Subventions	59 400.00
19 657.27	Opérations financières-FCTVA-TA	7 969.91
0	Opérations sous mandats	0
0	Emprunt	0
34 992.82	Affectation de résultat	0
15 675.56	Opérations d'ordre	15 675.56
	Virement de la Section de Fonctionnement	26 540.00
<b><u>75 597.65</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>116 550.00</u></b>

### **TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

(TFB 13.10 %, TFNB 98.49 %)

### **SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS : 3 137,09 €**

Association des Maires du Gers 167,09 € ; Club du 3<sup>ème</sup> Age 160,00 € ; Sté de Pétanque de St-Jean-Poutge 160,00 € ; Sté de Chasse 350,00 € ; Comité des Fêtes 1 000,00 € ; Coopérative Scolaire Biran/Le Brouilh 1 200,00 € ; Les Anciens Combattants 100,00 € ;

### **TARIFS DIVERS**

#### **I LOCATIONS**

- *Logement de la Poste : 430 €/mois*
- *Logement de l'école : 430 €/mois*
- *Local situé à « La Côle » : 100 €/mois*

#### **II DIVERSES PARTICIPATIONS**

##### **Utilisateurs de la Salle des Fêtes (caution de 160 € avec attestation assurance)**

- *Habitants de la commune : Sans Chauffage 40 € - Avec Chauffage 75 €*
- *Extérieurs de la commune : Sans Chauffage 150 € - Avec Chauffage 200 €*
- *Réunions publiques : Sans Chauffage 100 € - Avec Chauffage 150 €*

*Atelier hebdomadaire pour la pratique du cirque : 250 € par saison (année scolaire)*

##### **Utilisateurs de la Maison des Associations (caution de 160 € avec attestation assurance)**

- *Habitants de la commune : Sans Chauffage 25 € - Avec Chauffage 50 €*
- *Extérieurs de la commune : Sans Chauffage 80 € - Avec Chauffage 120 €*
- *Réunions publiques : Sans Chauffage 50 € - Avec Chauffage 90 €*

*(Période avec chauffage du 01/10 au 30/03 de l'année suivante)*

**Utilisateurs du dépositaire communal**

- Gratuit pendant 3 mois
- 1€/jour pour les deux mois suivants
- 160 €/mois à partir du 6<sup>ème</sup> mois

**Concessions cimetièrè :**

- 50 € le mètre carré de terrain (concession cinquantenaire)

**Concession case de columbarium :**

- 1 000 € (Concession de 50 ans renouvelable)

**Vacations funéraires :**

- 20 € par autorisation délivrée

**Branchement électrique Pizzaiolo :**

- 2 € de l'heure (50 € par semestre – 100 € par an)

**Taxe d'Aménagement (anciennement TLE) : 4 %**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2020**

14/02/2020 :

- Création d'un poste de guichetier dans le cadre du dispositif CAE-Parcours emploi compétences
- Approbation du Compte de gestion dressé par Mme BRUNEL Isabelle, Receveur Principal (Commune)
- Approbation Compte Administratif (Commune)
- Affectation du Résultat 2019 (Commune)
- Approbation du compte de gestion dressé par Mme BRUNEL Isabelle, Receveur Principal (Assainissement)
- Approbation du Compte Administratif (Assainissement)
- Affectation du Résultat 2019 (Assainissement)

23/05/2020 :

- Elections des délégués aux EPCI et aux syndicats mixtes
- Indemnités de fonctions aux adjoints au maire au 24/05/2020

01/07/2020 :

- Votes taxes directes locales pour 2020
- Crédit de trésorerie
- Commission communale des impôts
- Clôture du Budget annexe Assainissement
- Travaux d'effacement du réseau de télécommunications – Hameau du PEYRE

15/07/2020 :

- Subventions versées aux associations en 2020

- Affectation du résultat 2019 suite à la fusion du budget général et service assainissement

09/09/2020 :

- Don au profit de la commune
- Projet de sécurisation, Rue Corps Franc Pommiès/Rue de l'Église/Carrefour de la RD939 – Programme – Plan de financement – Lancement de la consultation
- Renouvellement de la délégation des compétences optionnelles de notre commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du GERS

04/11/2020 :

- PLUi : transfert de compétences à la CA GACG
- Mise à disposition de l'actif au GACG suite à la clôture du budget assainissement au 31/12/2019
- Acceptation don de terrain par Mme TOROK
- Définition du périmètre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
- Approbation de la charte pour exercice partagé des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines
- Approbation de la convention de délégation des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines de la CAGACG à la commune de St-Jean-Poutge
- Décisions modificatives n°s 1 et 2

## ELECTIONS 2021

Les prochaines **élections départementales françaises**, initialement prévues en **mars 2021**, en même temps que les élections régionales seront à priori reportées à juin 2021.

Il est rappelé à tous les Saint-Jean-Poutgeois que pour pouvoir voter il faut être inscrit sur la liste électorale.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la liste électorale est modifiable toute l'année. L'inscription peut se faire jusqu'au 7 février 2021.

- soit directement par INTERNET sur un fichier INSEE
- soit à la mairie

Il est dans les deux cas nécessaire de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Le **vote par procuration** est une possibilité, il faut :

- Choisir une personne qui vote à sa place.
- Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur.
- L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt.

Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter :

- Dans un commissariat de police (où qu'il soit),
- Ou une gendarmerie (où qu'elle soit),
- Ou au tribunal dont dépend son domicile
- Ou au tribunal dont dépend son lieu de travail
- Ou dans un lieu accueillant du public défini par arrêté préfectoral

L'électeur doit s'y présenter **en personne**.

**CEPENDANT, si l'électeur ne peut pas aller au bureau de vote à cause de son état de santé, il peut demander qu'un personnel de police se déplace chez lui pour établir la procuration.**

## CHANTIERS LOISIRS 2020

Cet été encore, du 20 au 24 juillet 2020, des jeunes, motivés, et désireux d'apporter leur aide ont participé au Chantier Loisirs 2020.

A la rentrée scolaire, les élèves auront le plaisir de retrouver leur cour d'école flambant neuve.

Merci à Amandine, Cloé, Maïlys et Quentin qui ont travaillé à cette rénovation avec dynamisme et bonne humeur !

A l'année prochaine !



## Les jeunes au travail



La remise des bourses pour les jeunes des chantiers loisirs a eu lieu le Vendredi 24 Juillet à 10h30 en présence du nouvel élu jeunesse du Grand Auch Cœur de Gascogne, la Directrice Adjointe du Service Education Enfance Jeunesse et Jean-Pierre DUCOQ, Maire Adjoint.

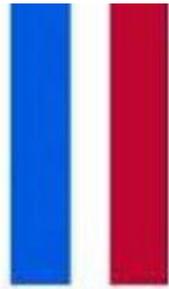
### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Le **102<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre**, a eu lieu, en raison de la crise sanitaire actuelle, sous une forme inhabituelle :

**Philippe LAFFORGUE, Maire, en présence de ses Adjoints, a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts.**

L'appel des soldats morts pour la France a été fait, nous n'oublierons jamais que ces hommes ont donné leur vie pour la liberté.

Une minute de silence a clôturé cette cérémonie si particulière



**11** NOVEMBRE  
COMMÉMORATION  
DE L' **ARMISTICE**  
1918

Sans public



**ECOLE DE SAINT-JEAN-POUTGE**  
**LES ENFANTS ENTOURES DE LA MAÎTRESSE ET DU PERSONNEL**



## **Vous souhaitez une Bonne Année 2020**

En cette année 2020, le nombre d'élèves scolarisés sur le RPI s'élève à 64 :

\* **Saint-Jean-Poutge** : 27

\* **Biran** : 20

\* **Le Brouilh** : 17

**OPAH Intercommunale GACG**

## Lancement de la première OPAH Intercommunale - Grand Auch Cœur de Gascogne

Accompagnement, conseil et expertise gratuit pour l'habitat



L'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne lance sa première OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 3 années + 2 années complémentaires. Les propriétaires occupants modestes et bailleurs des 34 communes de l'intercommunalité peuvent désormais bénéficier de financements complémentaires sous certaines conditions et d'un accompagnement gratuit dans leur démarche de rénovation de leur(s) logement(s) : conseils, recommandations de travaux, montage de dossier de demande de subvention, plan de financement...

Cette OPAH intercommunale ambitionne de soutenir l'amélioration de 270 logements de propriétaires occupants et de 75 logements locatifs. Elle vise également la réalisation de 3 objectifs principaux :

- Réduire la consommation énergétique et améliorer le confort thermique des logements ;
- Favoriser le maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- Résorption de l'habitat dégradé et insalubre.

**Lieu d'information et d'orientation pour tous les publics, l'animation de cette opération d'aide à l'amélioration de l'habitat sur le territoire a été confiée à la Maison du Logement.**

En matière de logement, une multitude d'aides, de services et d'organismes existent et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. C'est pour simplifier les démarches dans le domaine de l'habitat et mieux accompagner les habitants du territoire que l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a mandaté la Maison du Logement. Avec le statut d'association loi 1901, elle apparaît aujourd'hui comme un « guichet unique » qui renseigne tous les publics.

**Une assistance administrative, technique et financière, un service gratuit pour conseiller et accompagner**

Outre sa mission première d'accueil et d'orientation sur toutes les questions liées au logement, la Maison du Logement assure le suivi de toutes les opérations d'aide à l'amélioration de l'habitat conduites sur l'agglomération. L'équipe assure une assistance administrative et technique gratuite. Elle conseille ainsi les propriétaires sur toutes les questions d'amélioration de l'habitat, notamment en matière de rénovation énergétique, d'adaptation du logement des personnes en situation de vieillissement ou de handicap et de traitement de l'habitat dégradé et indigne.

**Où et comment se renseigner ?**



Accueil-information-conseil-expertise



La Maison du Logement, située au 7 bis rue Gambetta - 3<sup>ème</sup> étage - à AUCH vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Vous pouvez les joindre par téléphone au 05 62 05 52 80 ou par mail : [contact@maisonlogement.com](mailto:contact@maisonlogement.com).

**L'équipe sera bientôt présente au plus proche de vous !**

**MSAP : permanences**



## **CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)**

est le lieu d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et des aidants.

Le CLIC est un service du Conseil départemental du Gers qui peut vous recevoir sur leurs lieux de permanence ou se déplacer à votre domicile.

**Les 1ers et 3èmes vendredis du mois de 9h à 12h à JEGUN**

15/01/2021	02/04/2021
05/02/2021	16/04/2021
19/02/2021	07/05/2021
05/03/2021	21/05/2021
19/03/2021	04/06/2021
	16/06/2021

**Travailleur social : Mme Laëtitia DIVO**

**Contacts : 05 62 67 42 92 ou 05 62 67 40 93**

Mail : [clic-auch@gers.fr](mailto:clic-auch@gers.fr)

### **ADIL 32**

**Permanence à JEGUN, sur rendez-vous.**

**Christelle GOSSEREZ**  
**Agent Administratif**

**ADIL 32 – 81, route de Pessan – BP 40571 - 32022**

**AUCH Cedex 9**

Tél / 05 81 32 35 05

Fax / 05 81 32 35 09

E-mail / [cgosserez@adil32.org](mailto:cgosserez@adil32.org)

Internet: [www.adil32.org](http://www.adil32.org)



Accueil-information-conseil-expertise

## **Permanence Conciliateur de Justice à la MSAP de Jegun**

### **Monsieur André MAILHE**

est présent une fois par mois (le 3ème mercredi de chaque mois) **10h00 à 12h00**

Contacts pour prendre rendez-vous :

- Tél : **06 82 24 93 47**

- Mail : [a-mailhe69@orange.fr](mailto:a-mailhe69@orange.fr)



## **ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR**

Nathalie SEMEZIES, Assistante Sociale de secteur (à Jegun, Castéra, et MDS Auch) est présente **les lundis matin à Jegun** (05 62 64 53 53).

Etant donnée la période sanitaire, l'usager nécessitant son accompagnement dans les démarches de la MSAP, doit, au préalable, prendre rendez-vous au **05 62 64 54 62** (de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00).

## **SOHO SOLO**



Soho Solo GERS, créé par la CCI du Gers en 2008, propose aux net entrepreneurs et télé salariés de s'installer « au vert », en leur offrant des conditions optimales pour exercer leur vie professionnelle, loin du stress des grandes agglomérations. Travaillant de chez eux, les Solos peuvent exercer leur métier dans des conditions optimales, en conciliant plus facilement vie professionnelle et vie privée.

Le réseau Soho Solo s'adresse aux entrepreneurs ou télétravailleurs pour développer leur activité à la campagne ([www.soho-solo-gers.com](http://www.soho-solo-gers.com)).

## Le courage du général DELORT

Dans le bulletin 2019, nous avons évoqué l'histoire de général Marie-Joseph, Raymond Delort, ce Vicois devenu général de Napoléon et qui s'était retiré au château de Pléhaut après la chute de l'Empereur.

Nous allons le retrouver sur le terrain au cours d'une bataille, hélas perdue, où par son courage, il a fait honneur à la France, à son pays natal et porté très haut les couleurs gersoises.

Nous sommes en 1813, après la désastreuse campagne de Russie, Napoléon, attaqué par une large coalition, doit réunir toutes ses forces pour sauver le pays et son trône. En mai-juin 1813, Delort se retrouve en Allemagne où il prend part aux batailles de Lützen et Bautzen. (En Saxe). Il a deux chevaux tués sous lui. En 1814, dans l'est de la France, la situation est particulièrement grave. L'Empereur qui ne dispose que de 50 000 hommes, doit faire face aux 80 000 Russes et Prussiens qui ont traversé le Rhin à Mayence et à 200 000 Autrichiens venus par la Suisse. Son seul espoir : la faute de l'adversaire. Elle ne manque pas de se produire. Au lieu de converger et unir leurs forces, ses adversaires se dirigent vers Paris par deux routes séparées. En 20 jours, par d'habiles manœuvres et au sacrifice de ses soldats, Napoléon remporte 10 victoires et refuse même par deux fois une demande de suspension des combats.



Le 24 mars 1814, ses adversaires décident de converger. Leur mouvement prend en tenaille le corps d'armée des maréchaux Marmont et Mortier. Ces derniers décident de se replier vers Paris mais oublient d'informer, le général Pachtod<sup>1</sup> qui commande un bataillon de 5300 de jeunes recrues et de gardes nationaux inexpérimentés dans lequel figure notre **général Delort** à la tête d'une brigade de 1200 hommes issus des départements de la Sarthe, Indre et Loire et Loir et Cher. Le bataillon de

<sup>1</sup>

Pachtod : est un exemple type du soldat de la Révolution. En 1792, Il s'engage comme simple soldat. Il participe à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire et gravit tous les échelons jusqu'au grade de général. Il est italien et ne sera naturalisé Français qu'en 1816.

Pacthod conduit un convoi de 100 fourgons d'artillerie, 80 voitures d'effets militaires et 200 000 rations de pains et d'eau de vie. Il ignore que deux armées marchent vers eux.

### La bataille de Fère Champenoise

Le 25 mars 1814, ce sera la bataille de Fère Champenoise, qui restera dans les mémoires comme un exemple de l'héroïsme et du sacrifice de soldats français et dont le déroulement montre que **Delort** n'a rien d'un général d'opérette. En voici le dramatique déroulement heure par heure.

A 11 h, les soldats font halte pour manger. Ils forment les faisceaux quand **Delort** aperçoit une troupe de cavaliers ennemis. Il commande plusieurs charges contre 5500 cavaliers et une artillerie légère mais ce n'est que l'avant-garde russe

A 12 h 30 : Pacthod comprend la situation. Il forme six carrés pour encadrer les fourgons et décide d'aller se retrancher dans la ville voisine de **Fère Champenoise** (entre Reims et Troyes).



Soudain un violent orage éclate. Pendant deux kilomètres, les Français aveuglés par un déluge de pluie et de grêle qui mouille les amorces sont obligés de se défendre à l'arme blanche, contre les assauts des cavaliers russes qui chargent, vent dans le dos.

A 14 h, pour sauver ses hommes, Pacthod décide d'abandonner le convoi qui le retarde mais il est déjà cerné. Il ordonne à **Delort** d'ouvrir une brèche.

A 15 h 30, **Delort** dispose son carré en colonnes et charge à la baïonnette les dragons et les canonniers russes. La percée réussit mais arrivé sur une petite hauteur, Il découvre au loin l'immense armée autrichienne.

Pour se mettre à l'abri de la cavalerie russe, Pacthod dévie sa route vers des marais voisins mais il reste encore 3 km à parcourir à découvert sous la mitraille et l'attaque de quart d'heure en quart d'heure des dragons russes.

A 16 h, l'espoir renaît. Les Français voient arriver sur une hauteur, un groupe d'officiers qu'ils prennent pour l'Etat Major des maréchaux venus à leur secours. Les soldats poussent leur fameux cri

de guerre « *vive l'Empereur !* » qui démoralise l'adversaire. Mais l'espoir est de courte durée. Il s'agit, en réalité, des gardes personnelles du roi de Prusse et du Tsar. Un instant, la cavalerie russe commet la même méprise et tire sur ses compatriotes par-dessus les Français qui ont un instant de répit.

Le général Pacthod en profite pour former 4 carrés avec les 3 000 hommes valides qui lui restent. Il passe de l'un à l'autre et leur fait jurer de mourir les armes à la main.

Impressionné par la résistance et le courage des Français, **le Tsar** envoie un officier avec un drapeau blanc pour les sommer de se rendre. L'homme est un colonel Français passé au service des Russes. Face à lui, c'est le propre frère de ce colonel qui commande l'artillerie française, sans hésiter, ce dernier ordonne le feu. Le parlementaire est tué sur le coup<sup>2</sup>



A 16 H 30, sur le point d'atteindre les marais, les Français sont arrêtés par un régiment de cuirassiers et 48 canons. Deux carrés sont décimés par l'artillerie et sabrés par la cavalerie. La lutte reprend. Il ne reste plus que les carrés de **Pacthod et Delort** qui repoussent plusieurs charges au prix de lourdes pertes

Emu devant tant de courage, le Tsar, en personne, envoie un nouvel émissaire. Le général Pacthod sort des rangs, un bras brisé, percé d'une balle. Avec calme il déclare : « *Je ne parle pas sous le feu des batteries* » et il fait prisonnier le parlementaire. Le feu cesse : **Pacthod** rend son épée.

**Delort** refuse de se rendre, son carré poursuit le combat. Les cartouches épuisées, les hommes repoussent les cavaliers à la baïonnette. Enfin, mitraillés sur les 4 faces, ils déposent les armes. Le bilan de la bataille est horriblement lourd : 2700 hommes sont tombés, 1700 dont 6 généraux, sont prisonniers mais 1000 ont profité de l'obscurité pour gagner les marais. **Delort** est lui-même blessé et a perdu 700 des 1200 hommes de sa brigade. La totalité du convoi et 16 canons ont été perdus.

---

<sup>2</sup> Victor Hugo reprendra un cas semblable dans « Les Misérables » :: épisode des barricades.



Monument érigé à Fère-Champenoise à la mémoire des soldats et officiers Russes morts au champ d'honneur le 25 mars 1814.

Cette bataille a revêtu une importance capitale pour les Russes. Ce fut leur seule victoire de cette campagne. Elle leur permettra de participer aux discussions de paix. Deux tableaux exposés au musée de l'artillerie de Saint Pétersbourg : « **Les dragons russes** » de Bogdan Willewalde et « **Les carrés français** » de Vasily Timm illustrent la victoire russe. Un village dans l'Oural porte, en langue russe, le nom de Fère Champenoise.

L'année 2014 verra la commémoration du bicentenaire de l'événement : reconstitution de la bataille par des associations locales, inauguration, en présence du ministre russe de la culture, d'une stèle à la mémoire des soldats russes et d'une plaque à la mémoire des soldats français.



## NOS CONCITOYENS À L'HONNEUR

✚ Remerciements chaleureux à notre historien Guy MIQUEL.

Guy finalise actuellement la réactualisation de son ouvrage sur la commune de Saint-Jean-Poutge dont le tirage devrait se faire au printemps.



✚ En toute discrétion,

Jean-Pierre GARCIA, au long de cette pénible période de confinement, s'est mis au service de la collectivité en fabricant des visières de sécurité.

C'est plus de 2000 visières qu'il a pu fabriquer avec ses imprimantes 3D et distribuer gratuitement à des infirmières, à l'hôpital d'Auch, à des aides ménagères, etc... Nous le remercions chaleureusement pour ce bel exemple de solidarité et cette générosité.

Nous sommes fiers de compter une telle personne parmi les habitants de notre commune. Et en espérant qu'il puisse rapidement reprendre à temps plein ses cours de maintien scolaire à domicile.

Jean-Pierre BRAVO et MERCI



✚ Pierre DUPLAN a été réélu Président du comité départemental de Tennis du Gers, avec 100 % des voix pour les quatre années à venir, et qui honore ainsi son quatrième mandat.



✚ Et nos « héros » du quotidien, les Présidents et Présidentes de nos associations, notre dévoué agent technique, les équipes de l'école, de la mairie...

MERCI à TOUS

## ASSOCIATION MARMAILLE

L'association Marmaille est une association de parents d'élèves. Elle a pour but de créer une dynamique d'action en milieu rural en faveur des enfants résidant dans les villages de Saint-Jean -Poutge, de Le Brouilh Monbert et de Biran.

- Le Bureau est composé : **Présidente** : Melle BINI Claire  
**Présidente Adjointe** : Mme AGOSTINI Estelle  
**Trésorière** : Mme MENONI Fanny  
**Trésorière Adjointe** : Mme ALIBERT Céline  
**Secrétaire** : Mme GOUTAILLE Anne-Laure  
**Secrétaire Adjointe** : Mme BIZ Audrey

Et nous avons des membres actifs Mme MAZARS, Mme GLOCKSEISEN, et Mr DUBARRY, Mme FERRIERES.

L'association Marmaille est un groupe convivial, ouvert à toutes les bonnes volontés et toutes les idées. Nous avons besoin de parents volontaire même les aides occasionnelles sont les bienvenus...

Même si cette année l'association est peu active nous avons besoin de toutes nouvelles idées et de toute aide volontaire pour se relever plus fort dès que l'on pourra reprendre une activité normale.

Concrètement, grâce à nos recettes (celles des différentes manifestations et celle d'une subvention), nous aidons financièrement les 3 écoles à payer des déplacements en bus pour diverses sorties, à payer des entrées pour les sorties et financer une partie des voyages scolaires des écoles du Brouilh et de Biran (Sortie classe de neige, classe verte) et de Saint-Jean-Poutge (journée à la Colline aux Marmottes dans les Pyrénées).

Lors de cette année 2020/2021 particulière avec cette épidémie bien évidemment notre traditionnel LOTO des écoles à été annulé à notre grand regret mais nous avons prévu que quelques petites actions nous avons déjà organisé la vente de chocolats pour Noël 2020 à l'aide d'Initiative.

Puis dans un deuxième temps il va certainement y avoir une seconde action commune aux 3 écoles sur un projet « dessin » sur un même thème commun.

Ces différentes recettes contribueront à la participation financière des enseignants du RPI qui serviront à des projets scolaires de fin d'année si cela reste possible aux vues de la situation sanitaire actuelle.

*Toute l'association Marmaille tiens à remercier particulièrement deux mamans qui ont quittées l'association suite au départ de leurs enfants de notre RPI Mme BARANOWSKI et Mme ACHE. Un grand MERCI à elles et a leurs familles pour leur implication, leur aide et leur générosité pendant toutes ces années au sein de MARMAILLE...*

N'hésitez pas à nous rejoindre afin de partager des bons moments conviviaux nécessaire pour les activités et sorties scolaires de nos enfants... Notre investissement d'aujourd'hui, allègera la facture de demain...

**L'Association Marmaille.**

## Club de Pétanque « Fanye »



**La saison 2020 qui se termine a été une saison très compliquée sur tous les plans ;**

**Sur le plan humain, le club a été affecté par les décès de MR CARRERE André, MME BALIX Simone, Qui participaient vivement aux animations du club.**

**Au sein du club tous les membres ont été très touchés du décès de notre licenciée et amie Martine BRANDAO, partie trop vite sans pouvoir l'accompagner cause confinement.**

**Sur le plan sportif, tous les championnats ont été annulés, la coupe du Gers s'est déroulée en septembre, le club perd en 8eme de finale, 2 concours sur les 5 prévus ont été maintenus dans Des conditions sanitaires strictes.**

**Je profite de cette occasion pour remercier MR le Maire de nous avoir autorisé le maintien de ces 2 concours, je remercie également toute mon équipe qui a participé au bon déroulement.**

**La reprise au mois de juin a été une lumière d'espoir pour nous tous, les concours à la mêlée Du vendredi soir ont repris début juillet jusque fin août ; nous vous invitons à venir nous rejoindre à cette occasion.**

**Pour la saison 2021, nous avons programmés 5 concours sous réserve, nous attendons de voir Pour les divers championnats.**

**Concernant les divers repas que nous organisons nous sommes aussi dans l'attente.**

**A noter que l'assemblée générale a pu se tenir le 05 septembre 2020 en respectant les règles sanitaires**

**Une nouvelle fois je remercie la municipalité, le secrétariat, et Laurent.**

**Un grand merci à mes bénévoles qui œuvrent à la bonne marche du club et une pensée pour Martine, Marie Lou et Olivier.**

**En espérant que cette nouvelles année 2021 soit différente de 2020 sur tous les plans ; Le club et moi-même vous présentons nos vœux de bonheur et santé.**

**Le Président : MR LORT GILLES**



# Le St Jean Tennis Club

*Chers amis, Chers adhérents*

Avec une vingtaine d'adhérents pour cette année 2020, l'activité du Tennis Club s'est maintenue sensiblement au même niveau que l'année précédente. Il serait souhaitable que ce nombre augmente pour permettre d'envisager une plus grande animation.

Néanmoins les recettes ont été suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement et il faut donc espérer, comme on vient de le dire, que la nouvelle saison qui s'annonce verra regrossir le nombre de nos adhérents.

A noter également que l'entretien du terrain assuré par la commune s'avère particulièrement efficace et mérite nos remerciements.

Le bureau élu en 2020 a été reconduit pour l'année 2021. Il a décidé notamment de conserver pour la saison prochaine les tarifs actuels des adhésions annuelles, à savoir :

- **Adulte individuel : 20€**
- **Adultes couple : 35€**
- **Jeune (<18ans) : 10€**
- **Enfant (<13ans) : 5€**
- **Cotisation de passage : 2,50€ par personne pour 1 heure de jeu**

Les cotisations de membre pour l'année 2021 seront disponibles dès le premier Janvier prochain.

Nos vœux les plus sincères à toutes et à tous pour cette nouvelle année.

**Le Président : Louis BOUVET**

## **CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE « LES GENÊTS »**

-----

Le club du 3<sup>ème</sup> âge « les Genêts » devait tenir l'Assemblée Générale le 29 Novembre 2020, sous la Présidence de Michèle PIANEGONDA. Les circonstances actuelles nous ont obligés à reporter la réunion à une date ultérieure.

Le club compte 49 adhérents dont la majorité vient des communes voisines, nous aimerions avoir un peu plus d'adhérents de la commune.

Nous ont quittés en cette période d'exercice :

Marie COUSTEAU

André CARRERE

Annette MAUROUX, qui a été la Présidente du club pendant de longue année

Suzy FONTAINE

Une grande pensée aux familles touchées par le malheur.

Une pensée aux personnes malades ou en maison de retraite, dont Denise FAVARIN qui vient de rejoindre le Château fleuri.

Nous devons faire une sortie d'un jour au Cabaret « les folies Fermières » au mois de mai, le confinement nous a obligé à le reporter en mai 2021 en espérant pouvoir l'effectuer. Nous réfléchissons à de nouvelles sorties dans l'espoir de les réaliser.

Le club remercie, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, pour l'attribution de la subvention.

Le club est ouvert à toutes les personnes qui désirent y participer.

**Bonne et Heureuse année 2021 et Bonne Santé à TOUTES et à TOUS  
et prenez soin de vous**



Nous arrivons au terme de cette année 2020 qui pour beaucoup d'entre nous a été difficile. La situation sanitaire avec la pandémie, l'isolement, les difficultés de circulation, l'absence de nos parents, enfants et amis éloignés par toutes les restrictions que nous subissons et pour terminer les attentats des terroristes sur notre sol n'ont fait qu'aggraver nos difficultés quotidiennes. Peut-on espérer une amélioration en 2021, il faut le croire : l'annonce d'un vaccin, le renforcement des contrôles de nos frontières, le déploiement important de nos forces de sécurité sur le sol national vont dans ce sens.

Nous n'avons pas pu honorer nos morts le 11 novembre (ni le 08 mai), mais le Bureau des AC de la commune a participé par un don – de 40 euros aux Bleuets de France – au souvenir de nos anciens.

**Désigné le 10 novembre 1920 par le soldat de deuxième classe Auguste Thin du 132<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le Soldat inconnu repose sous l'Arc de Triomphe depuis le 11 novembre 1920. Le Soldat inconnu représente des milliers de combattants morts au feu qui n'ont pas pu être identifiés. Il a aussi le visage de tous les soldats morts pour la France de 1920 à aujourd'hui.**

Pour information je vous suggère de regarder le Magazine mensuel TV tout en images en immersion dans les forces armées, le *Journal de la Défense* propose chaque mois un autre regard sur l'actualité de la Défense à travers des reportages exclusifs réalisés au plus près des militaires, à l'entraînement comme en opérations. Il délivre toutes les clés pour mieux appréhender et comprendre l'actualité et l'univers de la Défense. Visionnable sur La chaîne parlementaire (LCP) et sur [le site du ministère de la Défense](#).

#### **Renseignements administratifs (rappel) ;**

**Les titres, énumérés par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont délivrés sous certaines conditions et sont, le plus souvent, matérialisés par une carte. Ils marquent la reconnaissance de la nation envers ceux qui ont combattu ou souffert en temps de guerre.**

**De façon générale, sauf exception, la règle de base pour l'attribution d'un titre est une durée d'exposition ou de participation de 90 jours à l'événement qui ouvre droit au titre en question :**

✓ **CARTES ET TITRES DE COMBATTANT :**

- Carte du combattant : [www.onac-vg.fr/demarches](http://www.onac-vg.fr/demarches)
- Titre de reconnaissance de la Nation (TRN) : [www.onac-vg.fr/demarches](http://www.onac-vg.fr/demarches)
- Services effectués en Algérie du 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964 :  
<https://www.onac-vg.fr/demarches>

✓ **LA RETRAITE DU COMBATTANT :**

**La retraite du combattant est servie en témoignage de la reconnaissance nationale. La demande peut être effectuée à partir de 65 ans ou 60 ans sous certaines conditions.**

**Pour clore cette année 2020 le Bureau et son Président vous souhaite de passer dans les meilleurs conditions possibles les fêtes de fin d'année en famille et vous adressent nos plus sincères vœux pour l'année 2021. Prenez soin de vous !**

**CES (H) Bernard CUBEL**





**Nous voilà du terme de l'année 2020, avec j'espère la fin des contraintes de cette crise sanitaire due à la Covid.**

**Et comme chaque année, je profite de ce bulletin pour remercier tous les chasseurs qui permettent la vie de notre société « la Diane » et pour passer notre message d'amitié et de vœux d'année en année.**

**Je remercie aussi, M. le Maire et ses conseillers ainsi que ses employés pour avoir la gentillesse de nous permettre de faire passer notre message par l'intermédiaire de ce bulletin.**

**Je veux, également, remercier tous les propriétaires terriens et les bénévoles qui m'aide pour la continuité de cette association, qui sans eux ne pourrait exister et le dévouement de chacun et chacune.**

**Je souhaite que nous puissions repartir dans cette nouvelle année dans l'entente, amitié et convivialité entre tous.**

**Au nom de tous les chasseurs, je vous souhaite à toutes et tous ainsi que votre famille et vos amis une bonne et heureuse année 2021 dans la joie, la prospérité et surtout la santé pour tous les habitants de ST JEAN POUTGE.**

**Le président : Jean Pierre DARNAUD**

Quelle année !!

Le comité des Fêtes vous souhaite de passer une bonne fin d'année entourés de vos proches.

En espérant se retrouver pour partager des moments de convivialité en 2021.

Bonne année à tous

Bonheur et santé



